

- Mener une animation territoriale pour accompagner les collectivités dans l'exercice des compétences collecte et traitement
- Disposer d'indicateurs de suivi des performances des services

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Confortement des relations inter - départementales
- Evaluation l'expérimentation « mâchefers »

Objectif à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Evaluation du PEDMA

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Comité de pilotage des coopérations
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Expérimentation « mâchefers »

CONTRIBUER AU « PAQUET CLIMAT-ENERGIE » EUROPEEN

Le « paquet climat-énergie » fixe des objectifs ambitieux d'ici 2020. Et pour contribuer à ces enjeux, Doubs 2017 fixe deux ambitions.

A51 - Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, d'une part, et du recours aux énergies renouvelables, d'autre part, les principes de gestion des activités du Conseil général et des critères d'éligibilité des aides et de l'accompagnement des partenaires par le Conseil général

A51.O1 – Gérer le patrimoine départemental dans une perspective d'amélioration de l'efficacité et de la sobriété énergétiques

Le patrimoine départemental (bâtiments administratifs, collèges, véhicules) sera géré de façon à optimiser le fonctionnement et l'utilisation des installations. Cela implique des modes d'exploitation adaptés et des comportements des utilisateurs en phase avec les enjeux.

Ainsi, la gestion efficiente des équipements sera recherchée par une sensibilisation du personnel utilisateur (éco-gestes, éco-conduite, visio conférences), par un monitoring précis des consommations d'énergie, par la formation des agents chargés de l'exploitation, par l'adaptation des contrats de maintenance, par des modes d'achat d'équipements et d'énergie optimisés ou encore par une organisation spatiale des services prenant en compte les déplacements générés.

Pour mener à bien cette démarche vers l'efficacité et la sobriété énergétiques, le Conseil général développera les partenariats avec des acteurs locaux reconnus au niveau régional, national ou européen (comme Energie-Cités, ADEME, AJENA...).

Par ailleurs, le Conseil général valorisera les efforts entrepris au titre des performances énergétiques par la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

A51.O2 – Réhabiliter le patrimoine bâti départemental pour améliorer les performances énergétiques et renforcer le recours aux énergies renouvelables

Des solutions techniques et financières seront adaptées au cas par cas pour contribuer à la diminution globale des consommations d'énergie dans le patrimoine bâti et augmenter la part d'énergie renouvelable dans le panel énergétique. Cette démarche s'appuiera sur deux principes :

- pour des bâtiments ne faisant pas l'objet de restructuration importante, des études diagnostiques seront réalisées afin d'identifier les travaux ayant le meilleur rapport coût / efficacité, en systématisant l'approche en coût global (investissements/exploitation). Par ailleurs, des partenariats pourront être mis en place avec des fournisseurs d'équipements énergétiques ou des fournisseurs d'énergie, pour concilier les intérêts d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables (contrats de performance énergétique, contrats de mise à disposition de toitures pour la réalisation de centrales photovoltaïques...),
- pour les bâtiments faisant l'objet d'une restructuration lourde, notamment pour les collèges, le programme intégrera les performances énergétiques comme objectif prioritaire (réalisation d'un référentiel spécifique), avec une recherche d'anticipation des réglementations thermiques, et les équipes de maîtrise d'œuvre devront justifier de compétences en la matière. Par ailleurs, dès le stade « conception », des solutions seront recherchées pour une optimisation du fonctionnement futur.

En interne au Conseil général, les compétences techniques d'expertise et de conseil dans le domaine de l'énergie seront développées.

A51.O3 - Accompagner les collectivités dans la prise en compte des enjeux énergétiques sur leur territoire

Il s'agit, dans un premier temps, d'accompagner et de conseiller les maîtres d'ouvrage pour intégrer dans leurs projets de construction et de réhabilitation de bâtiments publics, les enjeux énergétiques. Cela passera par une mobilisation des partenaires compétents, comme le CAUE, et le partage des compétences entre les collectivités et le Conseil général.

De même, s'agissant d'une problématique de portée internationale, le Conseil général veillera aux retours d'expériences d'autres collectivités en partenariat avec Energie-Cités, en vue de la structuration d'un « réservoir d'idées » (think tank) sur le thème « Energie et Territoires ».

Par ailleurs, des outils de pilotage pourront être proposés aux communes et à leurs groupements (de type conseils en énergie partagée) pour permettre une optimisation des consommations d'énergie des patrimoines publics.

Enfin, la recherche de l'efficacité énergétique sera concrétisée en conditionnant les aides du Conseil général à l'atteinte de performances énergétiques, en leur proposant des outils d'aide à la décision (études, AMO) et en partageant avec elles un objectif général de basse consommation des bâtiments (label BBC-Effinergie). Pour mener à bien cette démarche, un niveau de performance est à fixer selon le volume des travaux, le type de l'opération (et son poids carbone), l'utilisation des locaux envisagée et la gestion future (notion de coût global). De plus, un système de contrôle/vérification des performances est à envisager en intégrant les outils de certification et de labellisation existant sur l'habitat et les bâtiments tertiaires.

A51.O4 – Impliquer les habitants du Doubs dans les enjeux énergétiques du logement

Impliquer les habitants du Doubs dans la lutte contre le changement climatique est une nécessité impérieuse car les émissions de gaz à effet de serre sont de la responsabilité de tous. Il s'agira donc d'informer le public sur les enjeux énergétiques liés à l'habitat selon sa situation (locataire, propriétaire, accédant, personne en difficulté).

En première approche, un lieu de conseil et d'accompagnement sur le volet « énergie » des projets d'habitat et des conditions de logement existantes auprès du grand public sera conforté, à partir des missions de l'Espace Info Energie et de l'ADIL.

Pour les personnes en difficulté, il s'agira de sensibiliser et d'accompagner les populations en **précarité énergétique** dans leur démarche de prévention et d'amélioration des performances énergétiques de leur logement par le biais des travailleurs sociaux du Conseil général.

De plus, un travail avec les bailleurs sera entrepris pour accompagner les situations difficiles. Cet enjeu de précarité énergétique sera notamment intégré à la future convention d'utilité sociale qui sera signée entre le Conseil général et Habitat 25.

A51.O5 - Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations agricoles

Il s'agira d'intégrer ces enjeux au soutien à la Chambre d'agriculture dans son accompagnement de projets. Les actions pouvant être encouragées concerneront la mise en place d'équipements ciblés de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau et de production d'énergie renouvelable, sous réserve d'une approche globale sur la diminution des impacts des pratiques culturales ou d'élevage sur les émissions de GES (réalisation d'un diagnostic d'exploitation suivi d'une programmation d'actions correctives portant également sur les intrants)

A51.O6 – Intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans l'organisation des transports départementaux (transports voyageurs et transports scolaires)

L'organisation des transports visera à l'optimisation des circuits afin de réduire les kilomètres parcourus et à l'augmentation des performances des matériels (cf. A39.O2). Il conviendra pour cela d'avoir des approches territoriales précises et des partenariats avec les autres autorités organisatrices des transports (facilitation de l'intermodalité).

A51.O7 – Sensibiliser les collégiens aux enjeux énergétiques

Dans le cadre de la mise en œuvre des agendas 21 des collèges et des travaux de restructuration des collèges, des actions de sensibilisation des collégiens seront mises en place. Le Conseil général des jeunes pourra jouer un rôle d'animation et de coordination des actions sur ce thème.

A51.O8 - Animer le plan de déplacement d'administration dans une perspective de diminution du poids carbone

La démarche d'Agenda 21 administratif a permis de réviser le Plan de Déplacement d'Administration du Conseil général et a engagé des actions en faveur du co-voiturage, de l'éco-conduite et des transports en commun.

Il s'agira de renforcer les actions en faveur de la mobilité durable des agents du Conseil général pour leurs déplacements professionnels et domicile-travail.

A51.O9 – Impliquer les entreprises dans la réduction du poids carbone et de l’empreinte écologique de leur activité

Par le biais des aides départementales au secteur de l’économie et par des méthodes d’achat durable, il s’agira d’inciter dans le cadre du partenariat avec les chambres consulaires, les entreprises à avoir une bonne visibilité de leur impact sur l’environnement : émissions de gaz à effet de serre, rejets atmosphériques...

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

Concernant les missions du Conseil général

- Réaliser le bilan carbone du Conseil général : en utilisant la méthode ADEME module « patrimoine et services »
- En vue d’une généralisation, réaliser une expérimentation visant le label BBC-Effinergie sur un bâtiment existant propriété du Conseil général et assurer le suivi technique de son fonctionnement, dans une perspective de généralisation des bonnes pratiques
- Etudier la faisabilité technico-économique de l’installation d’unités de production d’électricité (exemple : utilisation des sites du Conseil général pour du photovoltaïque en toiture)
- Adopter des méthodes de gestion économes et valoriser les économies d’énergie (CEE)
- Modifier le référentiel de la collectivité pour la construction et la rénovation des bâtiments, afin d’intégrer des objectifs opérationnels de développement durable
- Engager des campagnes de promotion des transports inter-urbains et optimiser l’organisation des transports scolaires
- Mettre en œuvre des actions de prévention de la précarité énergétique dans le cadre de l’action sociale
- Pour 2012, disposer d’un Plan Energie Climat Territorial

Concernant le comportement des agents du Conseil général

- Accompagner le bilan carbone de campagnes de communication en interne et de l’affichage énergétique des performances des bâtiments départementaux et des collèges
- Sensibiliser et former le personnel (éco-gestes et éco-conduite)
- Optimiser les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels, notamment par des adaptations de l’organisation du travail

Concernant les partenariats

- Sensibiliser les collectivités aux enjeux énergétiques sur leurs territoires et notamment par rapport à leur patrimoine immobilier et l’éclairage public, en leur demandant de mener des diagnostics énergétiques dans le cadre des demandes de subventions qui pourraient être faites auprès du Conseil général
- Etablir des critères d’éligibilité des dossiers d’aides aux bâtiments en fonction des performances énergétiques, dans une logique de modularité des taux prenant en compte les modes de construction, les modes de chauffage, les modes d’éclairage...
- Etablir un programme de maîtrise de l’énergie et énergies renouvelables avec la Chambre d’agriculture
- Développer le partage d’expériences et de savoir-faire avec les partenaires du Conseil général : communes, SDIS, EHPAD, SEM patrimoniales, SMIX, bailleurs sociaux

- Inciter les entreprises à la mesure de leur poids carbone et de leur empreinte écologique

Concernant le grand public

- Valoriser un lieu de conseils opérationnels sur l'énergie pour le grand public

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Généraliser l'éco conditionnalité des aides sur la base d'objectifs de performance partagés avec les collectivités maîtres d'ouvrage
- Comptabiliser les poids carbone des opérations soutenues par le Conseil général
- Mettre en œuvre des actions en faveur de la précarité énergétique

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Tendre dès 2017 vers les objectifs européens de 2020
- Baisser de 20 % l'énergie consommée par les activités de la collectivité départementale par rapport aux consommations 2008
- Baisser de 20 % les émissions de GES par rapport à 2008
- Porter à 20 % la part d'énergie renouvelable dans la consommation des bâtiments départementaux et des collèges

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Emissions de gaz à effet de serre du Conseil général
 - Consommations d'énergie des bâtiments et des véhicules du Conseil général
 - Poids carbone des opérations soutenues
 - Tonnes d'équivalent pétrole substituées par des énergies renouvelables
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Bilan carbone de la collectivité départementale
 - Certificats d'Economie d'Energie
 - Système de contrôle/vérification
 - Lieu d'information du public
 - Outil d'accompagnement des communes

A52 - Pérenniser la filière « bois-énergie » de l'amont à l'aval

En 2009, le bois-énergie est la première énergie renouvelable en France (avec 46 % de part de consommation, suivent l'hydraulique - 32 %, les biocarburants - 12 %, la valorisation des déchets - 3 %, les pompes à chaleur - 3 % et l'éolien/photovoltaïque - 3 %).

Afin de mobiliser au mieux le gisement départemental, il est nécessaire :

- de structurer la filière amont (gestion forestière intégrant le bois-énergie, plans d'approvisionnement territoriaux),
- d'accompagner les projets de chaufferies bois ayant des performances environnementales et économiques élevées (réseaux de chaleur notamment).